



Renonciation heritage et petits enfants

Par **nana974**, le **13/11/2008 à 19:36**

Bonjour, rnVoila j'ai une question a vous poser. rnMa grand mere est decede en 2006 mais mon grand pere est toujours vivant. rnMa mere a fait une renonciation d'heritage en 2006 car l'heritage seras toucher au décès de mon grand pere. Je sais qu'en 2007 il y a une lois qui est sorti qui disait que la part de l'heritier revenait en ligne directe a ces enfants. Mais comme elle la fait en 2006 comment sa se passe est ce que sa reviendras à ces enfants ou pas. Car elle regrette sont choix. Ou sinon est ce possible quelle revienne sur sont choix? JE vous remercie d'avance de vos reponses